

Compte-rendu du Bureau

Réunion du 19 janvier 2017

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h à Ebreuil dans les locaux de la commune, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur le projet autoroutier du Nœud de Montmarault
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Angel
- Point sur l'étude Têtes de bassin versant
- Date du prochain COPIL TBV
- Point sur l'étude Chaîne des Puys
- Questions diverses

Le power point présenté lors de la réunion est joint en annexe.

LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Présent
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier	Excusée
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Présent
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Présent
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	SMAT du Bassin de Sioule	Présent
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme	Excusé
Monsieur	Maurice	LEDRAPPIER	Délégation Régionale D'EDF	Présent
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Présent
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Excusée
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Présent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de Sioule	Présent
Madame	Maïna	LE BAGOUSSE	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

AVIS SUR LE PROJET AUTOROUTIER DU NŒUD DE MONTMARAULT

Dans le cadre de la demande d'autorisation unique relative à l'aménagement du nœud A71/RN79 à Montmarault, la DDT de l'Allier a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courriel daté du 22 novembre 2016.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 2 mois pour émettre son avis - soit jusqu'au 22 janvier 2017. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que le projet va permettre de rétablir la continuité écologique pour le franchissement du cours d'eau le Suchet

- Considèrent que le projet va permettre d'améliorer le traitement actuel de la pollution et l'assainissement du réseau autoroutier au droit du projet
- Considèrent que les mesures compensatoires sur les zones humides ne concernent que les zones humides fonctionnelles unilatéralement relevées par le bureau d'étude
- Soulignent la qualité du projet présenté

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE AVEC UNE RECOMMANDATION à l'Aménagement du nœud A71/RN79 au droit des communes de Montmarault, Sazeret et Deux-Chaises.

Recommandation : Compenser toutes les zones humides détruites par le projet à hauteur de un pour un, en priorité dans la zone d'emprise du projet.

L'avis est joint au présent compte-rendu.

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL

Dans le cadre de l'enquête administrative relative au « Dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Angel », la commune de Saint-Angel a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier reçu le 20 décembre 2016.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 2 mois pour émettre son avis - soit jusqu'au 20 février 2017. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que le projet est complet sur la gestion des eaux pluviales, usées et potables
- Relèvent que l'enveloppe de forte probabilité des zones humides de la commune n'est pas représentative du terrain. En revanche des inventaires précis ont été menés par le SMAD des Combrailles
- Considèrent que l'enveloppe de forte probabilité de présence des zones humides présentée dans le règlement cartographique doit être remplacée par la cartographie des inventaires réalisés par le SMAD des Combrailles
- Considèrent que la réflexion pertinente menée sur les zones humides dans le projet doit être reprise et adaptée avec les inventaires du SMAD des Combrailles
- Regrettent que le SAGE n'ait pas été associé en amont du projet

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un AVIS FAVORABLE AVEC DEUX RECOMMANDATIONS à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Angel.

Recommandations

- Remplacer l'enveloppe de forte probabilité de présence présenté dans le PLU par les inventaires des zones humides réalisés par le SMAD des Combrailles
- Retirer les parcelles qui seraient alors localisées en zone humides du zonage constructible

L'avis est joint au présent compte-rendu.

M. Estier précise que le SAGE va envoyer une lettre d'information aux mairies qui élaborent un PLU.

POINT SUR L'ETUDE TETES DE BASSIN VERSANT

Maïna Le Bagousse présente l'avancée du dossier aux membres du Bureau. M. Estier rappelle l'importance de la concertation dans cette étude, avec l'objectif de maintenir la transparence et la communication tout au long du projet. Il ajoute que l'information la plus importante doit être donnée aux élus.

L'ETUDE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Ledrapier informe les membres du Bureau qu'une étude sur le changement climatique est actuellement menée sur les SAGE portés par l'EPLOire. Maïna Le Bagousse précise le contenu de l'étude.

M. Estier souligne l'importance de la ressource en eau de la Chaîne des Puys sur ce sujet, et interpelle M. Siméon sur l'articulation entre cette étude, et une autre étude portée par l'Agence de l'Eau sur la même thématique.

M. Ledrapier exprime son inquiétude sur le fait que cette étude, si elle est menée trop rapidement, pourrait constituer un document de référence manquant de pertinence par la suite.

Une réunion de restitution de cette étude est organisée le jeudi 9 mars 2017 à 14h devant les 2 CLE des SAGE Sioule et Allier Aval. Le lieu et l'invitation seront communiqués ultérieurement.

ETUDE CHAINE DES PUY

M. Estier présente l'avancée des réflexions pour le portage de cette étude par l'EPLOire. Il informe que des discussions sont en cours entre l'EPLOire, le FEDER Auvergne ainsi que l'AELB pour envisager la possibilité d'un co-portage EPLOire/ Universités. Il rappelle également l'importance de ce sujet pour les deux SAGE Allier Aval et Sioule. M. Michel appuie cette remarque en soulignant la question stratégique de cette ressource.

M. Estier précise enfin que les Présidents des deux SAGE n'hésiteront pas, ci-besoin, à informer et solliciter les élus de toutes les structures concernées pour faire avancer le dossier.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

Pas de question relevée.

La séance est levée à 16h.